

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 novembre 2012

2012 DASES 596G Subvention à l'association Fédération d'Associations et Centres d'Emigrés Espagnols en France (F.A.C.E.E.F.) (93210 La Plaine Saint Denis).

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3.411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2012 par lequel M. le Maire de Paris Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose l'attribution d'une subvention à l'association «F.A.C.E.E.F. Fédération d'Associations et Centres d'Emigrés Espagnols en France» ;

Sur le rapport présenté par Mme Liliane CAPELLE au nom de la 6e commission ;

Délibère

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association «F.A.C.E.E.F. Fédération d'Associations et Centres d'Emigrés Espagnols en France » (93 La Plaine Saint-Denis) (Tiers n° D03784 – SIMPA n° 19774 – 2012_04513) au titre de l'année 2012.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 53, chapitre 65, nature 657-4, ligne DF34008 du budget de fonctionnement 2012 du Département de Paris et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.